

SAINT JULIEN DE CIVRY

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 24 MARS 2023 A 20H30

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20h30 sous la présidence de M. ROUX Didier, Maire.

Présents : Valérie AUPECLE - Serge BERTILLOT – Armand BRIGAUD- Delphine DUCERF - Didier FENEON - Patrice MAILY - Magali MATHIEU - Valérie PILLOUX - Didier ROUX – Joëlle SAMPAIX

Procurations : Jean Marc DURY à Didier ROUX

Absents :

Secrétaire de séance : Delphine DUCERF

Date de convocation : Lundi 20 mars 2023

Date affichage : Lundi 20 mars 2023

Monsieur le Maire demande si les conseillers municipaux ont pris connaissance du Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 17 février 2023, pas de remarque.
Adopté à l'unanimité.

Délibérations :

1/ Approbation du Compte Financier Unique 2022 : Budget Principal :

La délibération est reportée en avril 2023. La commune s'est portée volontaire pour être commune test du CFU et de son envoi sous forme dématérialisée. Mais un incident technique a empêché son transfert à Macon et sa validation finale.

2/Approbation du Compte Financier Unique 2022 : Budget Assainissement :

La délibération est reportée en avril 2023 pour les mêmes raisons techniques.

3/ Subvention 2023 aux associations :

ADMR Charolles : 200 euros

ASCJ : 500 euros

Amis du Cada : 50 euros

Cantine Scolaire : 5 000 euros

Défi Anthony : 50 euros

Coopérative scolaire de l'école de Saint Julien de Civry : 350 euros

Service de remplacement de Charolles : 100 euros

Programme activités culturelles de la Médiagora : 1 500 euros

Festival Jus de cirque : 500 euros

Vélo Club Charolais : 100 euros

Maison Familiale Rurale Anzy le Duc : 100 euros

Le conseil donne son accord pour un total de 8 450 €.

11 voix pour

4/ Vote des deux taxes :

Le Maire donne connaissance de l'état de notification 2023 sur la base des taux d'imposition 2022 des deux taxes (foncier bâti – foncier non bâti).

Après une étude approfondie du Budget Primitif 2023, le Conseil Municipal décide de maintenir pour la part communale :

* foncier bâti : maintien de 3% (23.08% dont 20.08% du Département)

* foncier non bâti : maintien à 31.35 %

9 voix pour, 2 voix contre

5/ Proposition et vote du budget primitif 2023 de la Commune :

Fonctionnement équilibré 732 798.34 € en recettes et dépenses

Investissement équilibré à 596 808.43 € en recettes et dépenses

11 voix pour

6/ Proposition et vote du budget primitif 2023 de l'assainissement :

Fonctionnement équilibré à 13 270.20 € en recettes et dépenses

Investissement équilibré à 14 256.76 € en recettes et dépenses

11 voix pour

7/ Répartition des charges d'électricité sur le site multiservice :

Le Maire, Didier ROUX, rappelle au Conseil Municipal que le compteur électrique au nom de la commune installé à la Médiagora comptabilise les flux de chauffage et eau chaude des 2 logements, de la boulangerie et de la Médiagora.

Etant donné le changement de boulanger au 30 janvier 2023, il convient donc de procéder à la régularisation des charges de chauffage et de sanitaire eau chaude des locataires CARLIER Laurent et Edith pour la période du 11 avril 2022 au 30 janvier 2023. Il explique que des compteurs individuels sur chaque pompe à chaleur permettent d'effectuer des relevés. Ces relevés sont rapprochés des factures Edf au nom de la commune pour vérification. Après calculs, il s'avère que les locataires CARLIER Laurent et Edith ont versé à la commune 488.98 € en trop pour la période du 11 avril 2022 au 30 janvier 2023.

D'autre part, la facture d'entretien des pompes à chaleur pour Edith et Laurent CARLIER est de 364.06 € TTC (2/4 * 728.11 € (facture totale)). Comme ils versent chaque mois 24.75 €, le reste à payer est de 116.56 €.

La commune doit donc rembourser à ses locataires CARLIER Laurent et Edith la différence de ces 2 montants (488.98 € - 116.56 €), soit la somme de 372.42 €.

11 voix pour

8/ Charges mensuelles pour les 2 logements du site multiservice :

Le Maire, Didier ROUX, explique au Conseil Municipal que:

1/ le compteur électrique au nom de la commune installé à la Médiagora comptabilise les flux de chauffage et eau chaude des 2 logements, de la boulangerie et de la Médiagora. Il convient donc de définir un montant d'acompte mensuel à titrer pour ces charges locatives. Ces acomptes seront demandés en même temps que les loyers des deux appartements :

* Logement T2 : 35 € / mois

* Logement T1 : 25 € / mois

2/ l'entretien des appareils de chauffage revient aux locataires. Il convient donc de définir un montant d'acompte mensuel à titrer pour cette charge d'entretien. Ces acomptes sont également demandés en même temps que les loyers des deux appartements :

* Logement T2 : 8.25 € / mois

* Logement T1 : 8.25 € / mois

11 voix pour

9/ Chèque encaissement Groupama :

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu le 15 mars 2023 un chèque de remboursement de Groupama de 3.57 euros suite au recalcul de l'assurance tracteur avec matériel tracté.

11 voix pour

10/ Participation financière au bus communal :

Le Maire, Didier ROUX, donne lecture au Conseil Municipal de la demande d'une famille de la commune en date du 15 mars 2023 pour l'inscription de leur fils pour le ramassage scolaire communal à compter de la mi-mars pour le matin. La participation financière demandée à chaque famille dont les enfants utilisent le transport scolaire pour l'année 2022/2023 est de 55 euros quel que soit le nombre d'enfants par famille.

Le Maire propose de ramener cette participation à 20 euros pour les 4 mois de transports pour cette famille à titre exceptionnel.

11 voix pour

11/ Acquisition de biens aux enchères :

Monsieur le Maire explique à l'ensemble des conseillers municipaux qu'il s'est renseigné pour savoir si une commune pouvait acheter aux ventes aux enchères et quelles étaient les conditions.

Cette possibilité pourrait permettre d'acquérir des biens d'occasion tels qu'une cureuse ou une cuve et pompe GNR, à des prix intéressants.

La réponse est qu'aucune disposition n'interdit à une commune à se porter acquéreur d'un bien mobilier ou immobilier par voie d'enchères.

Mais une délibération doit autoriser l'exécutif de la commune (maire ou adjoint nommé désigné) à acheter un bien aux enchères publiques. Et la délibération doit également fixer un seuil maximal à l'enchérissement.

Le conseil municipal autorise Serge BERTILLOT (adjoint à la mairie) à acheter un bien aux enchères et fixe le seuil maximal à 5 000 €.

11 voix pour

Divers :

1/ Point sur le paiement des loyers à mi-mars :

L'état de paiement des loyers des locataires de la commune est présenté au conseil municipal.

2/ Moulin de Vaux : réponse de Monsieur FRICAUDET :

Le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal, l'ensemble des conseillers avait donné son accord pour céder pour l'€ symbolique la parcelle de terrain (appelée place du moulin de Vaux) située à proximité, aux conditions suivantes :

- que le projet de production d'électricité avec turbines se réalise, avec sauvegarde des vannages.
- que le chemin d'accès à la passerelle coté St Julien reste dans le domaine public (voie communale)
- que, dans le cas où le maître d'ouvrage serait un institut public, la commune de St Julien de Civry soit partie prenante dans le capital et l'organe de direction ou de surveillance.

Monsieur FRICAUDET a fait savoir par retour son accord sur les conditions, et a précisé que le projet avançait dans le bon sens.

- Une étude de faisabilité pour l'installation d'une microcentrale démontre son intérêt;
- Son financement par la Région BFC et le Département est en bonne voie;
- Une rencontre est fixée avec la DDT pour finaliser les exigences environnementales (passe à poissons, continuité, biodiversité);
- La rencontre avec Monsieur GORDAT Gérald permet de penser que le Grand Charolais pourrait porter le projet par la création d'une SEM ou SPLA (société publique locale d'aménagement).

3/ Cinéma en plein air :

Les communes de Saint Julien et Prizy ont été retenues pour une projection en soirée le jeudi 20 juillet vers le terrain de pétanque de Saint Julien de Civry.

Le choix du film et les associations participatives doivent être notifiés pour le 7 avril. Une visite du site est prévue le 31 mars à 11h15 avec Yannick DUMONT (chargé de projets culturels et touristiques à la Communauté de Communes) et Régis FAURE (PANACEA).

4/ Compte Rendu de l'Assemblée Générale des Rumeurs qui Courent :

Didier ROUX était présent le samedi 4 mars et donne les grandes lignes de cette réunion.

Un spectacle est programmé pour le dimanche 14 mai.

5/ Compte Rendu de la réunion avec Monsieur le Sous-Préfet :

Valérie PILLOUX et Patrice MAILY se sont rendus le 14 mars à la réunion de l'arrondissement de Charolles sur les différentes aides financières qui sont proposées aux communes pour l'eau, les terrains végétalisés, les parkings de covoiturage. Ils en dressent le résumé.

6/ Compte Rendu de l'Assemblée Générale du Syndicat des Eaux :

Didier Fénéon s'est rendu à Marcigny le mardi 21 mars. Il donne les grandes lignes de cette réunion.

[Les réserves s'amenuisent, inquiétude par rapport aux barrages, été attention, 2 /3 pistes pour remettre des puits de captage en service, Attention fuites (problème de coût, problème de travaux, de délai, de vétusté des canalisations, ...) Nombreuses fuites posent problème dans l'alimentation des points hauts].

7/ PLUI :

Didier ROUX, Serge BERTILLOT, Patrice MAILY et Catherine PERCHE se sont rendus à Paray le Monial le 9 mars. Cette journée avait pour objectif de donner des éléments tangibles et concrets de ce que permet le PLUi (atouts et limites) pour mettre en œuvre un projet de territoire global tout en prenant en compte les spécificités locales.

8/ Nettoyage du cimetière et divers lieux :

La date est fixée au samedi 6 mai à 8h45 avec rendez-vous à la mairie pour toutes les bonnes volontés.

9/ Site médical : lecture d'un courrier :

Didier ROUX donne connaissance d'un message de l'infirmier Hervé GIRAUD sur la répartition des charges électriques et de la consommation d'eau sur le site médical.

10/ Pique Nique communal :

Le Conseil Municipal réfléchit.

11/ Vente de ferraille :

La commune a vendu pour 105 euros de ferraille (500 kg).

Un titre sera effectué pour recevoir la somme.

Questions diverses :

1/ Pot d'accueil du boulanger :

Benoit et Delphine BOURCIER sont d'accord sur le principe et fixeront une date. La commune alloue un budget de 150 euros.

La séance ordinaire du vendredi 24 mars 2023 est levée à 23h55.

Vendredi 21 avril 2023 :
Réunion de Conseil Municipal à 20h30

Didier ROUX

Valérie PILLOUX

Patrice MAILY

Serge BERTILLOT

Valérie AUPECLE

Armand BRIGAUD

Delphine DUCERF

Jean-Marc DURY

Didier FENEON

Magali MATHIEU

Joëlle SAMPAIX

Procuration :

Jean-Marc DURY à Didier ROUX